

# Guide à l'intention des travailleurs étrangers des lois régissant le travail et l'emploi

au Mexique

**S**i vous êtes un travailleur étranger et que vous travaillez au Mexique, vous remarquerez sans doute que certaines lois et pratiques sont différentes de celles de votre pays. Ce guide vous informera des différences les plus importantes que vous ne connaissez peut-être pas.

## Quels sont mes droits en tant que travailleur au Mexique?

Le Mexique a des lois sévères qui protègent ses travailleurs. Ces lois donnent aux travailleurs des droits semblables à ceux des travailleurs d'autres pays. Vous avez entre autres le droit de devenir membre d'un syndicat ou d'en former un, le droit à des prestations si vous êtes victime d'un accident de travail, le droit à un lieu de travail sécuritaire, le droit de ne pas avoir à faire de travail forcé et le droit de ne pas être victime de discrimination en milieu de travail.

- Il est stipulé dans l'article 123 de la Constitution du Mexique que les droits des travailleurs sont des droits constitutionnels — y compris le droit d'association, le droit à un lieu de travail sécuritaire et le droit à un salaire pour un travail égal.

### Sachez quels sont vos droits!

Même si vous êtes un travailleur étranger sans permis de travail valide, vous êtes protégé par la plupart des lois du Mexique régissant le travail et l'emploi.

Mais n'oubliez pas :

- La règle du 10 % : Au moins 90 % des employés d'une entreprise mexicaine doivent être mexicains.



## Qu'est-il important de savoir à propos des lois régissant le travail et l'emploi au Mexique?

L'élément le plus important que vous devriez connaître à propos de la législation du Mexique sur le travail et l'emploi est qu'il y a dans chaque État un tribunal qui s'occupe de la plupart des différends en ce qui concerne le travail et l'emploi, y compris les relations de travail, les congédiements injustes, les différends liés à une blessure subie pendant le travail, les problèmes liés à l'équité salariale, etc.

- On appelle ce tribunal la commission de conciliation et d'arbitrage (Junta de Conciliación y Arbitraje — JCA).
- Il y a également au Mexique des inspecteurs du travail qui s'assurent que les employeurs respectent la législation, notamment en matière de santé et de sécurité, et les normes de travail minimales.

Pour plus d'information sur le rôle des commissions de conciliation et d'arbitrage et sur la façon dont elles règlent les différends en ce qui concerne le travail et l'emploi, consultez le [Guide du règlement des conflits de travail au Mexique](#).

**N'oubliez pas : la législation est fédérale, mais elle peut être appliquée par les fonctionnaires des États, dans certains cas.**

- Au Mexique, il y a une seule loi fédérale sur le travail qui régit les relations employeurs-travailleurs. Cette loi concerne les relations de travail, le droit à un milieu de travail sécuritaire, l'interdiction de faire de la discrimination, que l'employeur soit un intermédiaire ou un entrepreneur, et d'autres sujets.
- Les États mexicains appliquent la loi fédérale sur le travail dans certains cas.
- Certains États ont des lois régissant le travail qui prévoient des sanctions pénales, par exemple dans les cas de harcèlement sexuel et de travail forcé; dans tous les autres cas, ce sont les lois fédérales qui s'appliquent.

**À qui puis-je m'adresser si je considère que mon employeur me traite injustement en raison de mon sexe, de ma race ou de toute autre caractéristique qui me distingue des autres travailleurs?**

Vous pouvez vous adresser au défenseur des droits des travailleurs (Procuraduría de la Defensa del Trabajo), qui est le procureur chargé de donner des conseils sur demande en ce qui concerne l'application des lois régissant le travail et la représentation des travailleurs, de leurs bénéficiaires et de leurs syndicats auprès du représentant du gouvernement, sur demande.

Vous pouvez déposer une plainte à la commission de conciliation et d'arbitrage et téléphoner à l'inspecteur fédéral du travail pour demander qu'une enquête soit menée sur votre employeur pour discrimination.

- Au Mexique, les commissions des droits de la personne s'occupent de nombreuses questions en ce qui a trait aux droits de la personne, mais pas des plaintes concernant la discrimination en matière d'emploi.

Pour plus d'information, consultez le [Guide des lois interdisant la discrimination en matière d'emploi au Mexique](#) et le [Guide des droits des travailleuses enceintes au Mexique](#).

Au Mexique, il est illégal de faire de la discrimination envers des travailleurs en raison, entre autres, de leur statut social, de leurs opinions politiques, de leur sexe, de leur origine ethnique ou nationale, de leur âge ou d'un handicap.

**Que puis-je faire si mon employeur ne me verse pas le salaire minimum ou s'il ne paie pas les heures supplémentaires que j'ai faites?**

Vous pouvez vous adresser au bureau du défenseur des droits des travailleurs, où l'on vous donnera des conseils gratuitement. Vous pouvez aussi déposer une plainte à la commission fédérale ou régionale de conciliation et d'arbitrage dans l'État où vous travaillez.



Vous pouvez également vous plaindre à l'inspecteur fédéral du travail ou à un inspecteur régional, selon la sphère de compétence dont relève votre milieu de travail.

Pour plus d'information sur les lois concernant les normes de travail minimales au Mexique, consultez le [Guide des normes de travail minimales, des retenues salariales et des indemnités de départ en cas de congédiement injuste au Mexique](#).

- Au Mexique, la commission nationale du salaire minimum établit le salaire minimum pour différentes régions du pays, en se basant sur des facteurs de l'économie locale. Le salaire minimum augmente tous les ans, en fonction de l'inflation.
- Au Mexique, le temps supplémentaire doit être payé le double du taux horaire normal.
- Au Mexique, le salaire minimum établi est un taux quotidien plutôt qu'un taux horaire.

Vous devez toucher au moins le salaire minimum et recevoir un salaire égal pour un travail égal, peu importe votre nationalité.

### Que dois-je faire si mon employeur ne me paie pas tout le travail que j'ai fait ou s'il ne me paie pas du tout?

Comme c'est le cas pour d'autres types de différends dans le domaine du travail et de l'emploi, vous pouvez vous adresser au bureau du défenseur des droits des travailleurs ou déposer une plainte auprès de la commission de conciliation et d'arbitrage.

Au Mexique, forcer quelqu'un à travailler sans le payer est un crime.

Pour plus d'information, consultez le [Guide des lois interdisant le travail forcé au Mexique](#).

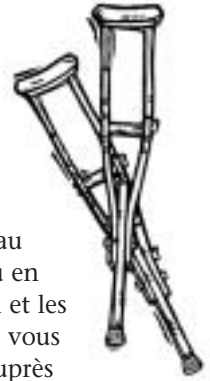
#### Les droits des travailleurs agricoles

Les travailleurs agricoles ont les mêmes droits que les autres travailleurs au Mexique. En outre, ils ont des droits spéciaux en vertu de la loi fédérale sur le travail.

### Que puis-je faire si je me blesse au travail?

Vous devez aviser votre employeur et recevoir des soins médicaux si vous vous blessez au travail. Après avoir reçu les soins médicaux, vous devez présenter une demande à l'institut mexicain de sécurité sociale (Instituto Mexicano del Seguro Social).

Au Mexique, le système de sécurité sociale prévoit que des prestations et des soins médicaux seront offerts aux victimes d'un accident de travail.



- Si vous n'arrivez pas à vous entendre avec votre employeur au sujet d'un accident du travail ou en ce qui concerne l'indemnisation et les prestations d'assurance-maladie, vous pouvez déposer une demande auprès de la commission de conciliation et d'arbitrage de l'État où vous travaillez.
- Si votre employeur n'a pas payé de cotisation à l'institut mexicain de sécurité sociale pour vous et que vous êtes admissible à des prestations, l'institut paiera l'indemnité versée en remplacement du salaire et les prestations d'assurance-maladie auxquelles vous avez droit, puis il fera parvenir une demande de remboursement à votre employeur.

Pour plus d'information, consultez le [Guide de la sécurité sociale et des régimes de retraite au Mexique](#) et le [Guide des accidents du travail au Mexique](#).

#### L'assurance-maladie au Mexique

Au Mexique, l'institut de sécurité sociale fournit une assurance médicale pour les blessures et maladies qui ne sont pas liées au travail. Il verse également une indemnité lors d'une grossesse ou d'une incapacité temporaire.

Pour plus d'information, consultez le [Guide de la sécurité sociale et des régimes de retraite au Mexique](#) et le [Guide des droits des travailleuses enceintes au Mexique](#).

### À qui dois-je m'adresser pour signaler que mon lieu de travail n'est pas sécuritaire?

Vous pouvez signaler un lieu de travail non sécuritaire à l'inspecteur fédéral du travail.

Pour plus d'information et pour obtenir les coordonnées des personnes à joindre, consultez le [Guide de la santé et de la sécurité au travail au Mexique](#).

### Que puis-je faire si mon employeur me congédie?

Au Mexique, les travailleurs ne peuvent être congédiés que pour certaines raisons. Si vous êtes renvoyés illégalement, vous pouvez obtenir une indemnité de départ équivalant à trois mois de salaire plus 12 jours de salaire pour chaque année où vous avez travaillé pour votre employeur.

Si vous croyez avoir été congédié injustement, vous pouvez vous adresser au défenseur des droits des travailleurs (Procuraduría de la Defensa del Trabajo) pour obtenir des conseils, entreprendre des démarches de conciliation auprès de votre employeur ou obtenir de l'aide quant au dépôt d'une demande auprès de la Commission de conciliation et d'arbitrage de l'État où vous travaillez.

Il n'y a pas d'assurance-chômage au Mexique.

Pour plus d'information, consultez le [Guide des normes de travail minimales, des retenues salariales et des indemnités de départ en cas de congédiement injuste au Mexique](#).

### À qui puis-je m'adresser si je veux que quelqu'un m'explique la loi et m'aide à défendre ma cause?

Au Mexique, il y a un procureur chargé de défendre les droits des travailleurs qu'on appelle le défenseur des droits des travailleurs. Celui-ci peut vous représenter dans les dossiers concernant le travail et l'emploi.

Le bureau du défenseur des droits des travailleurs offre des services juridiques gratuits aux travailleurs qui ont des différends avec leur employeur.

Pour plus d'information sur le défenseur des droits des travailleurs, consultez le [Guide du règlement des conflits de travail au Mexique](#).



Commission de coopération  
dans le domaine du travail